

Réception par le préfet : 18/09/2023 Affichage : 18/09/2023

COMMUNE DE ROZIER EN DONZY Département de la Loire

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 13 septembre 2023

Membres :	
- afférents au Conseil :	15
- en exercice :	14
précents :	10

Le treize septembre deux Mil vingt-trois à vingt heures, le Conseil Municipal de cette commune s'est réuni en son lieu habituel de ses séances, sous la présidence de son Maire : Monsieur Didier BERNE.

- en exercice : 14 - présents : 10 - votants : 10

Présents: BABEL Anne, BERNE Didier, BONNEFOND Vincent, DUTEL Peggy, FORISSIER Johan, FOUGERE Gilbert, RIVOLLIER Nicole, RODAMEL Karine, SERVY Sylvain, TISSEUR Fabienne,

Convocation en date du : 09 septembre 2023

Absents excusés: BANCEL Béatrice, BERNONVILLE Yves, DESLOIR

Bernard, GAY Arlette

Secrétaire de séance élu : TISSEUR Fabienne

Affichée le :

09 septembre 2023

RENOUVELLEMENT DE LA CONVENTION POUR LA FACTURATION ET L'ENCAISSEMENT DE LA REDEVANCE ASSAINISSEMENT

Monsieur le Maire présente aux membres du Conseil Municipal, la nouvelle convention pour la facturation et l'encaissement de la redevance assainissement de SUEZ Eau France.

Cette convention a pour objet de fixer les modalités :

- de facturation et d'encaissement des redevances d'assainissement par SUEZ Eau France pour le compte de la commune.
- de reversement par la SUEZ Eau France à la commune des sommes encaissées au titre des redevances de l'assainissement.

Il rappelle qu'un nouveau contrat a été conclu entre le Syndicat Mixte des Eaux des Monts du Lyonnais et de la Basse Vallée du Gier (SIEMLY) et la SUEZ Eau France, pour le **service de l'eau potable**, à compter du 01/01/2023 pour une durée limitée à celle du contrat du concession du service public de l'eau potable liant le Syndicat des eaux des Monts du Lyonnais et de la Basse Vallée du Gier et SUEZ.

Ainsi, le même prestataire assure la gestion des factures de l'eau potable et de la redevance assainissement, ce qui permet d'éviter la multiplicité des factures pour les clients et des frais de gestion supplémentaires,

Après avoir entendu l'exposé de M. le Maire et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal

APPROUVE la convention à intervenir entre la Commune de Rozier en Donzy et SUEZ Eau France.

AUTORISE M. le Maire à signer cette convention ainsi que tous les documents s'y rapportant.

Le Secrétaire de Séance Fabienne TISSEUR

ROZIER EN DONZY, le 18/09/2023 Signé : le Maire, Didier BERNE